



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 4 décembre 2024

Délibération n° 2024 - 59

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	23	6	0

Le 4 décembre 2024 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 28 novembre 2024 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Serge ADALLA — M. Éric FLESSELLES — M. Pierre HAGEMAN — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FOURNIER — M. Alain HUGUET — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDT — Mme Corinne TANGUY — Mme Manuela RAMIREZ — M. Joël SOUSA — M. Nicolas SERERO — Mme Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU.

Procurations : Mme Francine PEDRO donne pouvoir à M. Éric FOURNIER
Mme Amélie GUILLOU donne pouvoir à Mme Corinne TANGUY
Mme Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à M. Pierre HAGEMAN
Mme Claire HÉNIN donne pouvoir à M. Joël SOUSA
M. Jean-Pierre NOUVELON donne pouvoir à M. Serge ADALLA
M. François BOLLON donne pouvoir à M. Bruno AFONSO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Monsieur Marc FARGEAU.

OBJET : RÉGULARISATION DES AMORTISSEMENTS DES NATURES COMPTABLES 281311 – 281312 – 281313 – 281314 - 281318

Sur proposition de M. Claude MAZARS,

Le 14 décembre 2017, le Conseil municipal a délibéré la fin des amortissements des natures 281311, 281312 et 281318 conformément à la délibération n°2017-108. Les biens acquis sur les natures 21311, 21312 et 21318 sont non amortissables, en M14. Depuis le plan comptable M57, les natures 21313 et 21314 ont été rajoutées pour les bâtiments sociaux et médico-sociaux ainsi que les bâtiments culturels et sportifs donc les fiches inventaires correspondantes à ces natures ont été réimputées.

Depuis 1999, certains biens ont été amortis à tort (voir la liste jointe) pour le détail ci-dessous :

Natures	Montant en €
281311	38 083,11
281312	532 592,25
281313	4 597,97
281314	97 041,49
281318	440 705,24
TOTAL	1 113 020,06

En revanche, il n'a pas été délibéré les corrections des amortissements effectuées entre 1999 et 2016 de ces natures. Conformément au principe selon lequel les corrections sur exercice clos ne doivent pas

.../...

avoir d'impact sur le résultat de l'exercice en cours duquel la correction intervient, il convient d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 (au crédit) et les comptes 28 concernés (au débit). Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 (au crédit) et les comptes 28 concernés (au débit) pour les fiches inventaire de la liste jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de M. Claude MAZARS,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération n°2017-108 du 14 décembre 2014 régularisant les amortissements des natures 281311, 281312 et 281318,

CONSIDÉRANT que les amortissements des natures 281311, 281312, 281313, 281314 et 281318 ont été amortis à tort depuis 1999 et jusqu'en 2016,

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le comptable public à mouvementer le compte 1068 (au débit) et les comptes 28 concernés (au débit) pour les biens de la liste en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à la majorité

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTIONS	7 - M. Nicolas SERERO, Mme Stéphanie FUCHS, M. Bruno AFONSO, Mme Stéphanie BARBARA VAGEON, M. Arnaud LOPEZ, M. Marc FARGEAU, M. François BOLLON

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 06-12-2024

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

